

Compte-rendu de la réunion du Comité de liaison de la section 04 pour la session d'automne 2011

Budget

Les labos devraient voir leur budget chuter de 12% environ. En réalité, le budget global du CNRS reste constant, mais l'augmentation de la masse salariale induit une chute libre des crédits d'interventions diminuant encore la possibilité d'avoir une politique scientifique.

Malgré de grosses économies par ailleurs (grosse chute des crédits spécifiques, des programmes incitatifs, suppression des post-docs CNRS...) les crédits des labos vont quand même diminuer. Une contrainte supplémentaire vient d'engagements passés et donc incompressibles sur les grands instruments avec plusieurs partenaires.

Emplois

Un certain nombre de postes ne sont plus remplacés (15% de pertes entre retraite et autres départs) alors que les départs en retraite sont moins nombreux du fait de la pyramide des âges et du recul de l'âge de la retraite.

Le nombre de postes ITA est en chute libre (22 contre 32 l'année dernière à l'INP), en partie pour récupérer des postes en CR et préserver l'emploi chercheur. Le ratio ITA/chercheurs va baisser un peu plus alors que le but était de l'augmenter sensiblement. C'est n'est pas possible avec un budget aussi mauvais.

Recrutement - promotions - concours

Pour la section en 2012, il y aura 6 postes des CR2, 1 CR1 et 8 DR2. On note une baisse sensible par rapport à 2011 (on avait eu 7CR2, 2 CR1 et 10 DR2). Au niveau du CNRS c'est 300 recrutements au lieu de 374.

Des nouvelles modalités devraient apparaître au concours CR dès cette année. Un décret devrait passer à temps pour permettre la présélection sur dossier des candidats à auditionner. La possibilité de faire des auditions pour les concours DR a été envisagée, mais n'a pas été tranchée. Les fléchages de postes sont abandonnés pour 2012. La direction a finalement reculé après avoir quand même demandé aux directeurs d'unité (DU) de faire remonter leurs vœux. La manoeuvre a donc été abandonnée, car mal préparée. Certains instituts veulent néanmoins communiquer après analyse les avis des DU (quand ils existent) aux sections à titre d'information. On ne sait pas si la décision est abandonnée ou reportée avec des modalités différentes dans le futur. L'INP envisage de mettre en place une consultation élargie des labos et des équipes comme l'avait suggéré la section au printemps 2011.

¹ Le décret est paru le 09/12/2011 : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024940605&fastPos=1&fastReqId=1850660632&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>